



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 172-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.271

Déposée le : 03.09.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Klopfenstein (Corgémont, UDC) (porte-parole)
Benoit (Corgémont, UDC)
Grabner (La Neuveville, UDC)
Tobler (Moutier, UDC)
Heyer (Perrefitte, PLR)
Gerber (Reconvilier, PEV)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Chancellerie d'Etat
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Pas de transfert cantonal de la commune de Moutier avant un partage des biens définitif

Le Conseil-exécutif est chargé de ne pas transférer la commune de Moutier dans le canton du Jura tant que le partage des biens du canton de Berne pour le territoire de la commune de Moutier n'est pas clairement et définitivement négocié et accepté par les deux cantons.

Développement :

Le 28 mars 2021, 54 pour cent des votants ont choisi que la commune de Moutier quitte le canton de Berne. Pour donner suite à cette décision, les gouvernements bernois et jurassien se sont rencontrés pour fixer le calendrier des différentes échéances. D'un commun accord, la date du 1^{er} janvier 2026 a été retenue pour le transfert cantonal. Très rapidement, fin mai, le gouvernement du canton de Berne a pris ses responsabilités en mettant sur pied le groupe de travail Avenir Berne romande qui doit préparer le terrain pour que les négociations puissent se dérouler d'une manière optimale.

Plusieurs étapes importantes doivent encore être franchies : préparer et accepter le concordat entre les gouvernements des deux cantons, discuter et approuver ces propositions par les deux Parlements cantonaux, votations populaires dans les deux cantons, approbation du transfert de Moutier par l'Assemblée fédérale.

Toutes ces décisions vont encore prendre beaucoup de temps, la date du 1^{er} janvier 2026 est certainement très optimiste.

Le 30 juin 2021, le Parlement jurassien a accepté une motion par 46 voix contre 12 et une abstention demandant le transfert de Moutier déjà au 1^{er} janvier 2024. Le 24 juin 2021, on pouvait lire dans le *Journal*

du Jura une déclaration de Madame Coste : « Le transfert de la ville n'a pas forcément besoin de coïncider complètement avec le partage des biens. »

Le canton de Berne ne ralentit pas le processus de transfert. Dans le *Quotidien jurassien* du 12 août 2021 on peut lire que certains parlementaires jurassiens s'impatientent concernant la nomination du responsable jurassien de l'accueil de la commune de Moutier dans le Jura. Le 20 août, le gouvernement jurassien annonçait officiellement la nomination de son responsable.

Le transfert cantonal de Moutier est important et complexe, il doit se faire sans précipitation pour éviter toute complication qui pourrait subvenir par la suite.

Seul un processus abouti permettra de boucler définitivement la question jurassienne. Tout doit donc être préparé soigneusement et l'ensemble des points importants doivent avoir trouvé une réponse acceptée par les deux cantons au préalable.

Destinataires

– Grand Conseil